

Le 15 juin 2012, 14h00

Tel que délivré

**ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES AU STATUT DE ROME
DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE**

**Prestation de serment de Madame Fatou Bensouda
en tant que Procureur**

15 juin 2012

**Déclaration de Madame l'Ambassadeur Tiina Intelmann,
Présidente de l'Assemblée des États Parties**

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur particulier pour moi de représenter l'Assemblée des États Parties à l'occasion de la prestation de serment du nouveau Procureur de la Cour pénale internationale, Mme Fatou Bensouda.

Permettez-moi tout d'abord de dire un mot de la procédure mise en œuvre par l'Assemblée et son Bureau dans la perspective de l'élection de Mme Bensouda. L'Assemblée était déterminée à trouver le meilleur candidat possible pour ce poste clé. Dans cet esprit, et s'appuyant sur la résolution pertinente de l'Assemblée (ICC-ASP/3/Res.6 *Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et des Procureurs adjoints de la Cour pénale internationale*), qui indique par ailleurs qu'il est souhaitable que les présentations des candidatures bénéficient du soutien de nombreux États Parties et qu'il convient de tout mettre en œuvre pour élire le Procureur par consensus, le Bureau de l'Assemblée a mis en place un Comité de recherche afin de faciliter la nomination et l'élection, par consensus, du nouveau Procureur. Les membres du Comité de recherche y ont siégé à titre personnel. Le Comité de recherche, par consensus, a établi une liste de quatre candidats. Chacun des quatre candidats présélectionnés s'est exprimé devant les États Parties, qui ont pu poser des questions et dialoguer avec les candidats.

À l'issue des consultations informelles, un large consensus s'est dégagé en faveur de la candidature de Mme Fatou Bensouda au poste de Procureur et il a été convenu que cette candidature serait la seule retenue. La candidature de Mme Bensouda a alors été présentée par 76 États Parties et lors de la dixième session de l'Assemblée, qui s'est tenue le 12 décembre, elle a été élue par acclamation pour une durée de neuf ans.

Bien que les États Parties continuent de tirer les enseignements de la procédure que je viens de décrire, je suis sûre que nous avons réussi à trouver et à élire un Procureur jouissant d'une haute considération morale et disposant de solides compétences.

Ayant exercé à partir de novembre 2004 la fonction de Procureur adjoint de la Cour, Mme Bensouda a été en première ligne des grands combats menés par la Cour.

Permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est donnée pour adresser mes félicitations à Mme Bensouda, au nom de l'ensemble des États Parties, pour son élection et sa prise de fonctions et pour réitérer mes remerciements, pour le travail qu'ils ont accompli et le temps qu'ils ont investi, à mon prédécesseur Monsieur l'Ambassadeur Christian Wenaweser, au Prince Zeid Ra'ad Zeid Al Hussein, qui a assumé la fonction de coordinateur du Comité de recherche, et à tous les membres de l'Assemblée qui ont contribué à faire émerger un consensus.

Alors que nous célébrons le 10^{ème} anniversaire de la Cour et que le nouveau Procureur s'apprête à entrer en fonction, j'aimerais rendre hommage à Luis Moreno Ocampo pour le courage et la passion dont il a fait preuve dans l'exercice de son mandat, tout en s'employant à façonner la Cour et son image, à faire connaître son action auprès de la communauté internationale et à la placer au centre de la lutte contre l'impunité.

Je suis persuadée que la même passion et le même dévouement marqueront le mandat du deuxième Procureur. C'est un plaisir de voir une femme africaine déterminée, animée d'un inébranlable sens des responsabilités envers les victimes des crimes les plus odieux, y compris les crimes à caractère sexuel, assumer ce poste clé dans la justice pénale internationale.

Alors que Madame Bensouda s'apprête à prendre ses fonctions, la Cour est une institution solidement établie qui vient enfin de rendre son premier verdict et a presque achevé son premier cycle judiciaire. La Cour est saisie de 15 affaires dans 7 situations, parmi lesquelles figurent deux renvois par le Conseil de Sécurité de situations concernant des États non parties.

La Cour est devenue un instrument puissant qui, par nature, est source de controverse.

Les premières années ont été particulièrement difficiles pour la Cour. Dans sa deuxième décennie d'existence, de nouvelles poursuites seront bien sûr engagées mais la Cour devra aussi s'atteler à rendre justice plus rapidement. Les États et la Cour devront trouver les moyens d'accélérer les procédures judiciaires.

Parmi les défis qui nous attendent figure la ratification universelle du Statut de Rome. Lentement mais sûrement, nous continuons de travailler en vue de cet objectif et d'œuvrer à un consensus sur le fait que les crimes prévus par le Statut de Rome ne devraient jamais rester impunis.

Dans la deuxième décennie d'existence de la Cour, il est à espérer que les États redoubleront d'efforts, au niveau national, pour enquêter sur les crimes prévus par le Statut de Rome et pour en poursuivre les responsables présumés.

La Cour dépend de la coopération et du soutien actif des États Parties. Les 121 États Parties doivent défendre fermement l'intégrité du Statut de Rome et répondre dans les meilleurs délais aux demandes de coopération reçues de la Cour.

Les demandes et obligations de coopérer avec la Cour concernent également d'autres États. Quelques jours seulement avant la fin de son mandat, le Procureur Ocampo a présenté un nouveau rapport sur la situation au Darfour (Soudan) au Conseil de Sécurité des Nations Unies. La coopération entre celui-ci et la Cour, dans cette situation renvoyée par le Conseil, laisse à désirer. C'est un exemple révélateur du type de difficultés auxquelles la Cour est confrontée actuellement. Un autre exemple de ces difficultés est celui que constitue la récente arrestation de collaborateurs de la CPI alors qu'ils étaient en mission officielle en Libye.

Il est important que nous continuions à respecter l'engagement que nous avons pris de travailler ensemble pour lutter contre l'impunité des auteurs des crimes internationaux les plus graves. En tant que Président de l'Assemblée des États Parties, je ferai tout mon possible pour garantir le soutien politique, diplomatique et financier des États Parties et pour favoriser un dialogue permanent entre la Cour, les États non parties et les différentes organisations régionales et internationales.

Au nom de l'Assemblée, je souhaite à Mme Fatou Bensouda du courage et de la détermination pour mener à bien, au cours des neuf prochaines années, son mandat de Procureur de la Cour pénale internationale.

Merci M. le Président.
